

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 20 DEC. 2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A188

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENCO Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Budget primitif 2013 – Vote du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la Collectivité.
Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

Présentation de l'action :

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence transférée à la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1^{er} janvier 2004. Il s'agit d'un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur et qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au S.P.A.N.C. sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles
- le diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien pour les autres installations,

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'usager dont la facturation est également assurée par le S.P.A.N.C..

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe.

Ce budget annexe doit être équilibré en recettes et en dépenses.

1° RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service.

Il est proposé de ne pas modifier le montant des redevances pour l'année 2013, sauf quelques adaptations à la marge rendues nécessaires par rapport à l'évolution réglementaire récente. Elles sont présentées dans le rapport relatif à la tarification du SPANC.

Par ailleurs, comme en 2012, une ligne d'encaissement de la subvention de l'Agence de l'Eau relative à la réhabilitation des installations est inscrite en recettes, et le même montant est inscrit en dépenses. La Communauté perçoit une subvention globale et la redistribue aux particuliers concernés.

Une autre subvention de l'Agence de l'eau pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitation a été obtenue par le SPANC et apparaît à hauteur de 20.000 € dans le détail donné ci-après :

Nature	Libelle	B.P. 2012	B.P. 2013	Variation 2013/2012
7062	Redevances d'assainissement non collectif sur installations neuves ou réhabilitées	131 000 €	159 000 €	+ 21 %
7062	Redevances d'assainissement non collectif sur les diagnostics de bon fonctionnement	208 000 €	117 000 €	-44 %
7062	Redevances d'assainissement non collectif sur diagnostics à la demande	105 000 €	75 000 €	-29%
741	Prime d'épuration versée par l'agence de l'eau	20 000 €	20 000 €	0 %
778	Subvention d'animation versée par l'agence de l'eau	0 €	20 000 €	100 %
778	Subvention de l'agence de l'eau ou de la région reversée aux particuliers	180 000 €	260 000 €	+ 44 %
TOTAL		644 000 €	651 000 €	1 %

2° DEPENSES

Concernant les dépenses, il s'agit à plus de 95 % de dépenses de personnel qui sont stables par rapport à l'année 2012.

Les dépenses prévues pour 2013 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP 2012	BP 2013	Variation 2013/2012
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000 €	3 000 €	0%
618	Divers	3 000 €	3 000 €	0%
623	Publicité, publication relations publiques	2 000 €	2 000 €	0%
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	3 000 €	3 000 €	0%
6251	Voyages et déplacements	500 €	500 €	0%
6410	Rémunération du personnel	260 000 €	265 000 €	2%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	100 000 €	105 000 €	5%
648	Autres charges de personnel	2 500 €	2 500 €	0%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 000 €	3 000 €	0%
617	Etudes et recherches	83 000 €	0 €	-100%
6281	Concours divers (cotisations)	1 000 €	1 000 €	0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0%
678	Autres charges exceptionnelles (versement subventions)	180 000 €	260 000 €	44%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	1 000 €	0%
TOTAL		644 000 €	651 000 €	1%

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2012,
VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2013 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), par nature, tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

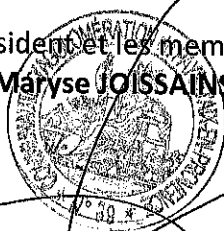
AGOPIAN Jacques - DAVENNE Chantal - SKRIVAN Fleur

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012